

C No 100277  
E140  
FAL

1977/108

-1-

I.S.R.A.  
C.N.R.A.  
-BAMBEY-  
\*\*\*\*\*

COMPTE-RENDU DE MISSION AU COLLOQUE SUR  
LE DEVELOPPEMENT, LA PRODUCTION ET LA  
COMMERCIALISATION DES CEREALES DANS LA  
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

\*\*\*\*\*

DATES ET LIEUX :

28 NOVEMBRE - 3 DECEMBRE 1977 A BAMAKO

CADRE INSTITUTIONNEL : C.E.A.O.

'La Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.)  
dont le siège est à Ouagadougou regroupe six Etats :

Sénégal, Côte-d'Ivoire, Niger, Mali, Mauritanie, Haute-  
volta.

Etaient invites :

- ETATS : Bénin, Togo
- ORGANISATION :
  - B.C.E.A.O. (Banque comm. des Etats de l'Afrique de l'Ouest)
  - B.O.A.D. (Banque Ouest Africaine de Développement)
  - Banque Mondiale (G.C.P.A.I.)
  - C.I.L.S.S.
  - C.O.P.R. (Center for Perversee Pest Research)
  - C.O.E. (Conseil Oecuménique des Eglises  
Equipe du Sahel-Haute-Valta).
  - F.A.C.
  - ICRISAT
  - I.I.T.A.
  - GERDAT
  - INSTITUT DU SAHEL
  - O.M.V.S.
  - P.N.U.D.
  - U.N.I.C.E.F.
  - U.S.A.I.D.
  - A.A.V.V. (Autorité des Aménagements des Vallées des  
Voltas).

1922

M-FALL

## PROGRAMME DU COLLOQUE

-2-

Lundi 26 Novembre 1977

Arrivée des délégations

Mardi 29 Novembre 1977

Séance d'ouverture  
Election du bureau du colloque  
Réunion en commission

Mercredi 30 Novembre

Réunion en commission

Jeudi 1 Décembre

Réunion en commission  
Travaux des bureaux des commissions

Vendredi 2 Décembre

Plénière  
Séance de clôture

Samedi 3 Décembre

Départ des délégations

## BUT DU COLLOQUE

Ce colloque a été organisé par le Secrétariat Général de la C.E.A.O. dans le cadre des prérogatives que lui a confiées le protocole "A" du traité instituant la Communauté.

En effet le Secrétariat Général a la mission :

- de chercher, d'étudier, puis de proposer un plan général de promotion de la production et de la commercialisation des produits agricoles.

- d'étudier et de réaliser des projets agricoles nationaux et plurinationaux susceptibles d'améliorer quantitativement et qualitativement la production des produits vivriers.

- de coordonner les programmes de production et de commercialisation des produits agricoles.

Le colloque avait pour but essentiel de poser les problèmes liés au développement, à la production et à la commercialisation des céréales autres que le riz et de proposer des solutions au Secrétariat Général de la C.E.A.O.

- Moussa FALL : ISRA - CNRA - BAMBEY
- Daouda NIANE : Directeur Technique ONCAD - DAKAR

RESULTATS DES TRAVAUX

Deux commissions de travail ont été instituées, la première s'est occupée de la recherche et de la production et la seconde, de la commercialisation.

1 PRODUCTION

A- AUGMENTATION DE LA PRODUCTION

L'augmentation des rendements et de la production, doit avoir pour but essentiel l'autosuffisance alimentaire qui est devenue un problème crucial ces dernières années,.

Alors que les céréales constituent la base de l'alimentation dans la Communauté, la commission a constaté que :

- les rendements en céréales sont bas ;
- les fluctuations des surfaces cultivées sont importantes.

Considérant ces faits la commission recommande aux Etats de définir une stratégie globale d'autosuffisance alimentaire.

Les données statistiques présentées dans le document de travail ont conduit la commission à réfléchir sur les problèmes de statistiques agricoles.

Considérant qu'il s'agit là du départ de tous les projets de développement, la commission recommande aux Etats membres de se pencher d'urgence sur l'amélioration des données statistiques et demande à la communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) de renforcer son bureau de documentation pour rassembler et exploiter toutes les données qui existent au sein de la Communauté.

La commission souhaite par ailleurs que la possibilité d'utilisation d'informatique pour stocker et traiter ces données soit exploitée par les Etats, et recommande -que les organismes de production et de commercialisation soient associés à toutes ces opérations,

S'agissant des rendements, la commission a constaté au sein de tous les pays membres une différence assez importante des niveaux selon les techniques adoptées par le paysan, l'intensification étant un atout majeur pour l'accroissement des rendements.

La commission recommande donc :

-4-

- le renforcement de la vulgarisation sur l'utilisation par les paysans des techniques améliorées

- l'élaboration par la recherche de thèmes combinés sous forme de "package"\* facilement utilisable par le paysan

- l'intégration recherche-vulgarisation-formation du paysan et un véritable fonctionnement du feed-back\*\* équipe de terrain-chercheurs

- la disponibilité et la distribution à temps des facteurs de production qui permettent l'intensification.

Cependant l'action la plus importante à mener est une politique conséquente et ferme consistant en :

- la subvention des intrants (matériels agricoles, engrais, pesticides etc...)

- la revalorisation du travail du paysan afin de réduire l'exode rural

- la promotion des céréales locales en affectant à leur production une partie des ressources consacrées aux importations

- l'économie de l'eau et la régularisation des eaux fluviales. Aussi la commission recommande à la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest de procéder à une synthèse des différentes politiques nationales en matière de l'eau.

Par ailleurs la commission recommande que le capital humain soit pris en considération dans toutes les opérations de développement et que des études sociologiques soient menées conjointement.

En dernier lieu la commission souhaite la création au niveau de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest d'une structure de coordination en matière de céréales autres que le riz,

#### B- POLITIQUE SEMENCIERE

La commission constate l'existence de politiques semencières dans chaque Etat et s'en félicite.,

Elle demande que des échanges de matériel végétal et de spécialistes puissent être organisés au sein de la Communauté,

Considérant l'importance du problème, la commission recommande une politique semencière conséquente et fonctionnelle et demande à la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest de soutenir fermement les différents organismes nationaux de production de semences.

---

\* package : ensemble de thèmes  
\*\* feed-back : retour en arrière

## C- PROJETS DE DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS CEREALIERES

La commission demande à la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest de faire un répertoire des projets de développement existant dans chaque pays, à partir de documents fournis par ces derniers dans les plus brefs délais, afin de faciliter la concertation entre Etats confrontés à des problèmes similaires.

## D- FORMATION

La commission constate qu'une étude\* sur ce sujet a été déjà faite par la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest ; elle appuie les recommandations issues de cette étude et adoptées et demande en outre à la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest de soutenir les actions des institutions nationales et régionales s'occupant de la formation.

Par ailleurs la commission insiste sur la formation des producteurs et recommande :

1/- l'intensification de cette formation au niveau des Etats membres selon leur politique en la matière (encadrement des paysans, alphabétisation fonctionnelle, etc...) ;

2/- l'échange des différentes expériences existantes ;

3/- la synthèse des tentatives de formation pour éviter les erreurs passées.

## II- RECHERCHE

### A- VARIETES ET RESISTANCE AUX STRESS\*

La commission s'est penchée sur l'importance de la sélection variétale et recommande que la recherche s'oriente vers la création par écologie de variétés plastiques à haut rendement et vers l'exploitation maximum des variétés locales.

Elle insiste sur le fait qu'il est essentiel que la création variétale tienne compte des systèmes cultureux.

### B- FIXATION DE L'AZOTE :

La commission juge que la fixation de l'azote par les céréales est un problème de recherche fondamentale important qu'il convient de résoudre à moyen terme.

Cette recherche, dont les résultats peuvent diminuer de façon substantielle les importations en engrais azote, doit être incluse dans les priorités.

---

\* Etude sur la Formation des Cadres Supérieurs dans les domaines de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, de l'Elevage dans les Etats de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest. Document CEAQ.

\* Stress : Effet de l'environnement sur la plante

### C- MISE AU POINT DE, TECHNIQUES AMELIOREES

Considérant que les problèmes de techniques culturales sont en partie résolus dans les pays de la Communauté, la commission a surtout abordé l'utilisation des engrais phosphates.

Tous les résultats acquis ayant confirmé l'action bénéfique des phosphates naturelles dans nos sols, la commission recommande aux Etats d'employer, sans attendre, les phosphates naturelles comme facteur d'augmentation de la production.

### D- DEFENSE DES CULTURE-

La commission considère que beaucoup d'études restent à faire dans ce domaine et demande à la recherche de fournir un effort particulier sur l'identification des déprédateurs et l'étude de leur Biologie et leur Ecologie.

La commission propose que dans ce domaine, sélectionneurs, entomologistes et phytopathologistes... travaillent en étroite Collaboration et recommande aux Etats de mener des actions concertées et intégrées de lutte contre les ennemis des cultures, et de protection de l'environnement.

### E- SYSTEMES CULTURAUX

Dans ce domaine la commission pense que l'étude doit être faite en fonction des réalités des Etats membres. Cependant elle demande à la recherche d'étudier la modélisation des exploitations agricoles avec une part importante des surfaces en céréales dans l'assolement, et recommande l'étude des cultures associées qui peuvent être un appoint important aux céréales.

Enfin la commission demande à la recherche de considérer avec attention les problèmes de techniques culturales en milieu irrigué,

### F- ECONOMIE DE L'EAU

La commission juge important l'aménagement des terrains et la collecte de l'eau par des moyens appropriés et simples. Aussi elle recommande :

- 1/- une étude complète de la structure des sols des pays de la communauté,
- 2/- un appui aux services qui étudient les moyens d'économie de l'eau,
- 3/- une étude pour l'exploitation rationnelle de l'eau.

### G- TECHNOLOGIE - STOCKAGE

L'importance des pertes post-récoltes des céréales ayant été constatée, il est devenu donc urgent que des moyens soient mis en œuvre pour évaluer ces pertes et les réduire autant que possible.

La commission recommande :

- l'élaboration d'un programme régional de technologie post-récolte.
- des recherches sur la transformation des céréales
- des recherches sur l'incidence des pesticides sur les grains stockés.
- des recherches sur l'incidence des pertes causées par les déprédateurs.

Elle demande que des techniques de stockage simples et efficaces soient mises à la disposition des paysans.

H- PROJETS DE RECHERCHE

Considérant avec regret la dispersion des efforts en matière de recherche céréalière, la commission recommande une réunion entre les différents organismes régionaux, internationaux et les institutions nationales de recherche pour une coordination des activités dans ce domaine sous l'égide de l'INSTITUT DU SAHEL.

Aussi la commission recommande t-elle l'orientation vers des projets régionaux s'appuyant sur des programmes nationaux et soutient de ce fait les programmes régionaux d'amélioration des Mils.

La commission insiste sur l'urgence d'une structure de collecte et de diffusion des résultats de la recherche dans les pays de la communauté.

I- INTEGRATION AGRICULTURE-ELEVAGE-FORET

La commission admet qu'il s'agit là d'un Problème très important pour la conservation des patrimoines fonciers et la valorisation des sols.

Elle considère que les trois (3) aspects sont intimement associés et demande l'élaboration de projets d'aménagement du terroir ou "land management".

L'activité élevage peut intervenir dans 3 domaines essentiels au niveau de l'exploitation :

- l'apport de 1\*embouche dans le revenu du paysan
- la fertilisation des sols
- la culture attelée.

Ce qui doit conduire la recherche à examiner les points suivants :

- la valorisation des sous-produits de récolte
- l'introduction des cultures fourragères dans la rotation
- l'étude des possibilités de fabrication du fumier et du compost de qualité par les paysans.
- la généralisation de la traction bovine en culture attelée.

Dans le domaine des Forêts la commission propose qu'aux actions de reboisement par l'intermédiaire de la création des pépinières au niveau villageois, doit s'intégrer l'éducation des paysans pour éviter le déboisement et les feux de brousse.

Elle recommande d'aller plus loin, de développer les programmes de recherches sur les systèmes intégrés.

## J- ENERGIE SOLAIRE

Considérant la rareté et le coût élevé de l'énergie classique, la commission a porté une attention particulière à l'Energie solaire qui peut résoudre certains problèmes dans l'immédiat :

- séchage des céréales
- besoins domestiques
- exhaure de l'eau
- moyen d'épandage des pesticides et engrais

En appui aux différentes résolutions de la réunion CILSS - COMMUNAUTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (C.E.A.O.), la commission recommande :

- le suivi des différents travaux sur l'énergie solaire, dans les Etats membres.
- Dès et déjà, la mise à la disposition de l'utilisateur des résultats acquis.

Pour conclure dans ce volet très important de la recherche, la commission recommande à la COMMUNAUTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (C.E.A.O.) de faire l'inventaire des résultats de la recherche en matière de céréaliculture dans tous les Etats membres.

Elle recommande aux Etats :

- 1/- d'appuyer de façon plus importante les structures nationales de recherche.
- 2/- de donner à la recherche les moyens de travail nécessaires à la réalisation de ses programmes.
- 3/- de revaloriser la fonction de chercheur et de décider d'une année :

"ANNEE DU CHERCHEUR AFRICAIN"

## III- COMMERCIALISATION

### A- ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

L'examen des différents systèmes amène la commission à proposer les recommandations suivantes :

a/- Au niveau de la collecte :

- Dynamiser et donner plus de moyens aux organismes officiels ;
- Rationaliser l'intervention des commerçants privés en conditionnant l'octroi de l'agrément aux critères suivants :

. Bonne moralité,

. Noyons financiers et matériels satisfaisants ;

- Prendre des dispositions appropriées pour une meilleure exécution de la collecte {ouverture à bonne date de la campagne officielle, mise en place des crédits en temps opportun; contraction du circuit entre l'organisme officiel et le producteur etc...} ;

b/- Au niveau du transport :

- les transports primaires devraient être assurés par l'organisme officiel de commercialisation qui, par ailleurs, devra aider les producteurs regroupés en coopératives ou groupements villageois à acquérir les moyens appropriés susceptibles de leur permettre de mieux participer à ce type d'opération.

Un accent particulier sera mis sur l'amélioration des voies d'accès aux points de collecte et l'utilisation des moyens traditionnels ;

- l'Etat devra doter les organismes d'intervention d'un parc d'appoint pour les transports secondaires ;

- mettre sur pied un plan de transport national intégrant l'évacuation des produits vivriers et celle des produits de rente.

c/- Au niveau de la vente :

Organiser le réseau de distribution de façon à satisfaire aux meilleures conditions les besoins des consommateurs pendant toute l'année.

B- STOCKAGE

La commission a examiné les problèmes de stockage et fait les recommandations suivantes :

- Les organismes d'encadrement devraient apporter leur concours pour l'amélioration de la qualité des infrastructures de stockage au niveau du paysan ;

- Rendre plus fonctionnels les moyens de stockage actuels (remise en état des silos) et accroître la capacité de stockage ;

- Echange d'expérience et recherche de meilleures techniques de stockage et de traitement des produits ;

- Etudier la possibilité de mettre sur pied des normes communautaires (conditionnement, qualité, présence de corps étrangers) ;

- Nécessité de mettre en place des stocks de sécurité aux niveaux national et communautaire ;

- Inciter les commerçants agréés à se doter des moyens de stockage adéquats.

RECOMMANDATIONS

- Il est souhaitable d'associer les représentants de producteurs aux commissions de fixation de prix à l'achat.

- Nécessite d'harmoniser les barèmes au niveau communautaire
- Nécessité d'une politique cohérente des intrants et des extrants au niveau du producteur,
- Nécessité de Publier suffisamment tôt les prix au producteur.
- Etude de la création d'un prix communautaire de référence pour favoriser les échanges entre les Etats.
- Encouragement au niveau national de la constitution d'une caisse de soutien de prix aux céréales pour assurer une meilleure sécurité alimentaire.

D- CREDIT AGRICOLE ET DE CAMPAGNE

Il existe au niveau de la Communauté deux types de crédit:

1°/- Crédit de campagne : c'est un crédit à court terme servant à financer les achats nécessaires à la collecte et à l'acquisition de certains facteurs de production. Il est mis à la disposition des organismes ad. hoc. Il est dénoué au fur et à mesure des ventes.

2°/- Crédit d'équipement : c'est un crédit à moyen terme servant à l'acquisition de certains facteurs de production; matériels animaux de trait, etc... Ce crédit est accordé par une caisse de crédit agricole ou une banque de développement soit aux coopératives soit aux organismes d'encadrement.

Ce crédit bénéficie dans certains cas de la garantie d'un fonds mutualiste.

RECOMMANDATIONS

- Généralisation des conditions préférentielles pour le financement de la campagne céréalière.
- Généralisation des caisses de crédit agricole
- Généralisation des fonds de garantie éventuellement alimentés par une ristourne prélevée sur les ventes des céréales.
- Inscrire l'activité agricole vivrière parmi les secteurs devant bénéficier d'un financement prioritaire.

RECOMMANDATIONS GENERALES

. La commission recommande aux Etats membres de prendre les mesures nécessaires incitatrices pour retenir les producteurs sur les terres à cultiver (Promotions à la culture, Incitations diverses...).

. La commission recommande de faciliter la création de coopératives de consommation au niveau des paysans.

La commission insiste particulièrement à ce que les pays se dotent de structures de formation chargées de former des Agents de la commercialisation des céréales.

La commission propose une étude conjointe de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.) et des organismes intéressés pour trouver des solutions aux différents problèmes de commercialisation\*.

La commission suggère la création d'un Comité C.E.A.O. des céréales qui aurait entre autres pour tâches essentielles de :

1/- Promouvoir des projets de développement de la production céréalière.

2/- Sensibiliser les responsables nationaux sur les aspects multiformes de la commercialisation des produits céréaliers.

3/- Jouer le rôle d'une banque de données pour les offices nationaux céréaliers grâce à la collecte, à la centralisation, au traitement et à la diffusion de toutes informations utiles sur les céréales.

4/- Coordonner les politiques de production, de Prix, de moyens de stockage, de stocks régulateurs, de la lutte contre les déprédateurs, de commercialisation, etc...

5/- Prévoir l'institution en rapport avec les centres nationaux de promotion commerciale d'une foire exposition tournante des produits céréaliers.

6/- D'étudier les modalités pratiques pour récompenser le meilleur producteur de céréales dans chaque Etat,